




GUIDE D'INFORMATION AUX PARENTS SUR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

En collaboration avec



Coopérer pour créer l'avenir



**JE SUIS UNE PERSONNE UNIQUE
ET JE VEUX QUE L'ON M'AIME POUR
CE QUE JE SUIS, PAS POUR CE QUE
L'ON VOUDRAIT QUE JE SOIS.**

**MA DIFFÉRENCE FAIT DE MOI UN
ÊTRE ORIGINAL ET UNIQUE.**

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FONDATION DESJARDINS



La Fondation Desjardins contribue à la réussite éducative de nos jeunes de plusieurs manières. D'une part, nous offrons des bourses pour encourager la persévérance scolaire et nous soutenons des projets éducatifs motivants. De l'autre, nous aidons à surmonter les obstacles qui peuvent se dresser dans un parcours scolaire, tels le décrochage, les troubles de comportement et la violence.

L'intimidation, à travers sa violence, est l'un de ces obstacles qui nuisent à la réussite éducative de nos jeunes. L'école devrait être un lieu d'épanouissement, mais elle devient parfois la scène d'agressions. Lutter contre l'intimidation permet d'établir un climat propice à la réussite scolaire et contribue aussi à l'éducation citoyenne de nos jeunes. C'est notre responsabilité à nous tous de se donner les moyens pour briser ces cycles de violence.

C'est pourquoi la Fondation Desjardins est heureuse de remettre ce guide d'information aux parents, notamment dans le cadre des Grandes rencontres en collaboration avec la Fondation Jasmin Roy. Nous espérons que ce guide vous donnera des pistes de réflexion ainsi que des outils pour agir dans ces situations. Avec votre aide, nous pouvons faire une réelle différence dans la vie de nos jeunes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Diane Derome'. The signature is fluid and cursive, starting with a large 'D' and ending with a long, sweeping tail.

Diane Derome

Directrice générale de la Fondation Desjardins



**JE RESPECTE LES DIFFÉRENCES
ET LES OPINIONS DES AUTRES
COMME JE VEUX QUE L'ON
RESPECTE MES DIFFÉRENCES
ET MES OPINIONS À MOI.**

MOT DU PRÉSIDENT DE LA FONDATION JASMIN ROY



CRÉER DES COMMUNAUTÉS POSITIVES ET BIENVEILLANTES

Afin que la dignité des jeunes soit respectée dans les écoles du Québec, je me suis donné comme mission d'être le porte-parole de jeunes victimes d'intimidation qu'on écoutait peu ou pas du tout. Depuis quelques années, je sens que les Québécoises et les Québécois ont su élever leur conscience et qu'aujourd'hui, l'intimidation est inacceptable aux yeux de la majorité de la population. Qui aurait cru qu'après seulement quatre années de lutte acharnée à la Fondation Jasmin Roy, l'intimidation deviendrait une priorité politique? Je n'étais honnêtement pas de ceux-là. Dès le lancement de ma fondation, je me suis fait dire qu'il y avait des priorités plus urgentes que le problème de l'intimidation à l'école dans notre société.

Je suis fier du travail accompli. Le prochain défi que nous nous donnons, à la Fondation Jasmin Roy, est d'amener la population à créer des communautés positives et bienveillantes dans lesquelles nous ferons la promotion de la diversité, de la différence, de l'entraide et de la collaboration. Le but : mettre en place des stratégies gagnantes pour développer une conscience sociale globale, qui offrira aux jeunes la capacité de comprendre différents points de vue, et développer l'empathie. Cette démarche nécessitera l'appui des ressources familiales, scolaires et communautaires.

J'invite tous les parents à se joindre à cette communauté de bienveillance qui permettra à nos jeunes d'évoluer et d'apprendre dans des écoles sécuritaires en vous engageant à être des modèles positifs pour vos enfants. Nous traversons un changement de culture important dans notre société; à une certaine époque les parents poussaient les enfants à se battre dans la cour d'école, mais aujourd'hui, cette époque est révolue. De tels conseils ne font qu'envenimer les interventions soutenues dans les écoles et nuisent au bon climat scolaire. La violence et l'intimidation ne sont pas que l'affaire des victimes et des agresseurs, mais de tout le monde. Nous devons donc revoir notre propre rapport à la violence et à l'intimidation en tant qu'adultes qui encourageons des enfants à faire preuve d'une socialisation plus adéquate. Les jeunes nous regardent, nous imitent, rêvent d'être comme nous, alors soyons des modèles cinq étoiles et des bons éducateurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jasmin Roy', with a stylized flourish at the end.

Jasmin Roy

Président de la Fondation Jasmin Roy

TABLE DES MATIÈRES



- 7 INTRODUCTION
- 8 VIOLENCE À L'ORIGINE
- 9 COMMENT INTERVENIR ?
- 10 FORMES DE VIOLENCE
- 12 CONSEILS POUR DE SAINES HABITUDES DE COMMUNICATION
- 13 QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?
- 14 CARACTÉRISTIQUES À OBSERVER LORS D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION / FORMES D'INTIMIDATION
- 17 L'INTIMIDATION ET LE CONFLIT : UNE DISTINCTION S'IMPOSE !
- 18 LES DIFFÉRENCES ENTRE LE CONFLIT ET L'INTIMIDATION
- 21 COMMENT INTERVENIR À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE OU AUPRÈS DES INTERVENANTS SCOLAIRES ?
- 25 CYBERINTIMIDATION
- 29 QUELQUES STATISTIQUES DE L'INTIMIDATION AU CANADA
- 30 LES SYMPTÔMES D'UNE VICTIME
- 32 COMMENT FAIRE POUR SAVOIR SI MON ENFANT VIT DE L'INTIMIDATION ?
- 34 LES SYMPTÔMES D'UN AGRESSEUR
- 36 LES DIFFÉRENTS TYPES DE TÉMOINS ET LE GÈNRE DE TÉMOIN QUE LES ENFANTS DOIVENT DEVENIR POUR ÊTRE DES CITOYENS AVISÉS
- 38 COMMENT VOUS IMPLIQUER POSITIVEMENT DANS LE MILIEU DE VIE DE VOTRE ENFANT ET COMMENT FAIRE LE LIEN ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON ?
- 40 PRATIQUES GAGNANTES À UTILISER AVEC VOTRE ENFANT
- 41 MÉTHODE DE RÉOLUTION DE CONFLITS
- 42 CONCLUSION
- 43 RESSOURCES UTILES
- 45 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

Cher parent, membre ou ami de la famille,

L'apprentissage du vivre-ensemble et le développement des compétences sociales sont un travail de tous les jours. Les intervenants et les éducateurs qui participent à l'éducation des enfants et des adolescents doivent contribuer à créer des communautés positives et bienveillantes. Nous devons tous influencer positivement chacune des sphères d'activités dans lesquelles évoluent les jeunes. Les liens qu'ils créent avec leurs pairs et les adultes leur permettent d'être plus heureux et de se sentir aimés. Cela les amène à réaliser leurs rêves et à développer leur plein potentiel.

Parce que vous avez à cœur le bien-être de vos enfants, il arrive souvent, sans aucune mauvaise intention de votre part, que vous dénonciez des situations conflictuelles ou de violence en les classant dans la catégorie de l'intimidation. Chaque plainte reçue par les intervenants scolaires doit être traitée rapidement et sérieusement afin d'assurer la sécurité physique et psychologique des jeunes dont ils s'occupent chaque jour. Cependant, une majorité de cas relève davantage du conflit, d'une simple altercation ou de violence isolée, que d'intimidation.

Le présent guide est un outil de référence qui vous permettra de vous familiariser aux enjeux relatifs à chacune des catégories de violence. Comment fait-on pour reconnaître une situation conflictuelle et être certain qu'il ne s'agit pas d'une situation d'intimidation? Que faire lorsqu'un enfant subit de l'intimidation ou des agressions violentes simples? Voilà les questions auxquelles ce guide répondra notamment.

Vous y trouverez aussi des stratégies à mettre en place afin de créer un climat positif et bienveillant pour vos enfants, pour ceux que vous côtoyez, et ce, tant à l'école, qu'à la maison que dans les autres sphères de leur vie. Cette démarche, appelée apprentissage socio-émotionnel, est décrite plus loin dans ce guide et sera implantée au cours des trois prochaines années dans le réseau scolaire québécois. Elle fait déjà ses preuves ailleurs en Amérique du Nord et permet de lutter contre le décrochage scolaire et d'assurer des milieux sains et sécuritaires pour les élèves.

Bonne lecture!

Jean-Sébastien Bourré

Auteur et enseignant au primaire

Titulaire d'un diplôme de la maîtrise en enseignement des arts de l'UQAM

VIOLENCE À L'ORIGINE

Avant d'aborder directement l'intimidation, il est nécessaire de définir la violence de façon générale puisque la violence est à l'origine de toutes les catégories d'agression qui existent. L'intimidation représente un type de violence aux conséquences plus graves et plus sévères à long terme, tant pour les victimes que pour les agresseurs et les témoins (problèmes de santé mentale importants, perte d'estime de soi et décrochage scolaire, entre autres); celle-ci fera l'objet d'une étude plus approfondie à la section suivante. Ensuite, nous pourrions décliner et comprendre les diverses manières dont elle peut se produire en retraçant, notamment, ses catégories et ses impacts sur la communauté.

Lorsque nous sommes confrontés à une situation conflictuelle survenant entre enfants, nous devons identifier judicieusement les problématiques et les solutions possibles. Il est important d'utiliser les bons mots pour décrire une situation. Notre perception d'une situation et notre façon de la solutionner servent d'exemple à nos enfants. Nous sommes leurs modèles immédiats et il ne faut pas oublier que l'ambiguïté peut donner lieu à des débordements. Ils apprendront autant du positif que du négatif et ils reproduiront forcément ce qu'ils voient.

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE ?

Il faut s'entendre sur une définition précise de la violence, tel que le rapporte le *ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* sur son site Internet, puisque cela permet d'apporter « un soutien réel au milieu scolaire, autant dans l'élaboration des objectifs pour prévenir et traiter la violence que dans la détermination des actions à mettre en place et dans l'évaluation des effets escomptés ». Cela est tout aussi vrai en ce qui a trait aux autres milieux.

VIOLENCE :

Toute manifestation de force – de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle – exercée intentionnellement, directement ou indirectement, par un individu ou un groupe, et ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens¹.

CARACTÉRISTIQUES D'UNE SITUATION VIOLENTE

Lorsqu'une situation de violence survient, il est important d'observer les caractéristiques suivantes :

- L'agresseur initie un **rapport de force** entre sa victime et lui, ce qui provoque un déséquilibre de force ou une inégalité des rapports de force. L'agresseur a un avantage négatif sur sa victime, qui se sent faible, impuissante.
- Type d'agresseur : l'agresseur peut être un seul individu, un groupe d'individus (élève, adulte, parent, membre du personnel, équipe sportive, etc.) ou une collectivité.
- L'agresseur a une **intention** de faire du mal (intention négative envers la victime), de léser, de blesser ou d'opprimer la victime.
- Généralement, une agression est un acte de violence isolé. Elle peut survenir à la suite d'un désaccord (conflit) ou sous le coup d'une impulsivité de la part d'un ou plusieurs individus. Une bonne intervention permet d'éviter que l'agression se répète dans le temps et que cela devienne de l'intimidation.

1. *Loi sur l'instruction publique*, article 13.3, Code civil du Québec.

COMMENT INTERVENIR ?

- 1 D'abord, assurez-vous de connaître toute l'histoire et de bien évaluer le problème. Le compte-rendu de votre enfant doit inclure ses actions à lui, son implication. Parfois, un enfant a peur de se faire gronder et évite de dévoiler le tort qu'il a causé à l'autre individu ou aux autres individus. Dans une situation d'**agression comprenant un acte de violence isolé**, il n'est pas rare de constater que l'enfant qui affirme avoir été victime se soit vengé, donc, qu'il ait répliqué en frappant à son tour ou en agressant verbalement lui aussi pour se défendre, ou qu'il ait agi le premier.
 - a. Il faut également s'assurer que le geste posé ne relève pas simplement d'un incident, d'un « accrochage ».
 - b. S'il ne s'agit pas d'un incident, demandez si le geste a été répété plusieurs fois sur une période de temps.
- 2 Ensuite, voyez s'il peut gérer la situation par lui-même (a-t-il des pistes de solution en tête?).
- 3 Demandez-lui s'il a tenté d'obtenir de l'aide auprès des ressources de l'école ou de l'endroit où il se trouvait (adultes responsables, parents présents dans la maison, sur le terrain, grands frères ou grandes sœurs, etc.).
- 4 Proposez-lui des pistes de solution et de prévention en cas de situations futures :
 - a. Il doit éviter la vengeance ou toute forme de réplique pouvant empirer la situation.
 - i. Il doit choisir des mots permettant de mettre fin à un conflit ou à une agression simple plutôt que de l'envenimer (« Ce n'est pas une façon de se comporter », « Laisse-moi tranquille », « Je n'aime pas ça », « Calme-toi et explique-moi ce que tu ressens », etc.)
 - ii. Il peut choisir de garder le silence et de se référer à un adulte responsable s'il ne croit pas pouvoir régler la situation par lui-même ni parvenir à se faire écouter.
 - iii. S'il s'agit de violence physique, il doit se retirer et aller chercher de l'aide pour favoriser un redressement en ce qui a trait à l'équilibre de force entre lui et l'autre individu.
 - iv. Montrez-lui à écouter les autres et à se mettre à leur place.
- 5 Intervenez au besoin. Pour ce faire, laissez vos émotions de côté. Trop souvent, on se laisse emporter par le fait que nous sommes unis à l'enfant que nous défendons. Cela nous empêche parfois de bien régler une situation. Brimer, offenser ou léser l'enfant qui a fait mal au nôtre ne l'empêchera pas de recommencer. Au contraire, il pourrait vouloir se venger.
 - a. L'agresseur peut, lui aussi, avoir besoin d'aide. Il est possible qu'il vive une situation difficile à la maison ou dans une autre sphère de sa vie. À quoi était réellement liée sa frustration ? Posez-vous la question : la réponse pourrait vous permettre de réagir adéquatement et sans brimer ni votre enfant, ni l'agresseur.
 - b. Demeurez à l'écoute des sentiments de l'enfant agresseur auquel vous vous adressez.
 - c. Tout comme votre enfant, l'enfant agresseur est aussi là pour apprendre. Ne ratez pas cette occasion en or de sensibiliser à l'écoute et à l'empathie.
- 6 Faites de la prévention auprès des témoins : incitez-les à dénoncer pour venir en aide aux victimes. Ils ont une part de responsabilité dans ces situations et ils doivent en être conscients.

FORMES DE VIOLENCE

QU'EST-CE QUI RELÈVE DE LA VIOLENCE DIRECTE ET DE LA VIOLENCE INDIRECTE ?

Pour bien comprendre le phénomène de la violence, il est important de distinguer la violence directe de la violence indirecte. Voici les deux catégories et les formes de violence qui en font partie :

VIOLENCE DIRECTE

Particularité : se produit en présence de la personne victime. Les gestes, les paroles et les actions des agresseurs sont posés directement contre la victime.

Violence physique : Pousser, frapper, donner des coups de pieds, cracher sur la personne, l'enfermer dans un espace restreint, lui bloquer le passage, la contraindre physiquement en la retenant, lui infliger des blessures corporelles, cacher, voler ou endommager ses biens.

Violence verbale : Taquiner méchamment la personne ou l'insulter, l'humilier, lui donner des surnoms méprisants, l'embêter à propos de son apparence, d'un handicap, d'une différence physique ou de ses vêtements, la menacer directement, un de ses amis ou un membre de sa famille (parent, frère, sœur, etc.), se moquer à cause de son genre, de son orientation sexuelle ou de son origine ethnique, l'embarrasser par des provocations verbales, la harceler ou la ridiculiser.

VIOLENCE INDIRECTE

Particularité : se produit en l'absence de la personne. Les comportements sont plus difficiles à identifier puisqu'ils se font « par en-dessous », sans que l'on s'en aperçoive. La victime ne s'en rend pas nécessairement compte ; elle constate un changement dans le regard que portent les autres sur elle.

Violence psychologique ou sociale : Ignorer ou couper le contact avec la personne, répandre des rumeurs sur son compte, nuire à sa réputation, briser ses amitiés, l'exclure d'un groupe, manipuler son entourage pour qu'il la rejette, lui jouer des mauvais tours à son insu.

RETENONS CECI :

La **violence physique** permet de dominer et de prendre le contrôle de l'autre.

La **violence verbale** sert à humilier, à dévaloriser et à contrôler l'autre.

La **violence psychologique** sert à isoler la victime.

Selon le rapport *Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec* :

- 21 % des élèves du primaire et 17 % du secondaire disent avoir été insultés ou traités de noms par des pairs **au moins deux à trois fois par mois** durant l'année scolaire.
- 20 % du personnel scolaire au primaire et 15 % au secondaire disent avoir été la cible d'impolitesses ou d'insultes de la part des élèves, **au moins deux à trois fois par mois** durant l'année scolaire.

Cependant, il faut garder en tête que la violence verbale est la forme de violence la plus fréquente, tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école. Pour en parler avec votre enfant, ou pour le sensibiliser à utiliser un langage adéquat, allez consulter les ressources accessibles en consultant le lien internet qui se trouve ici-bas. La documentation fait partie d'une activité qui s'est déroulée dans les écoles du Québec en octobre 2015, lors de la semaine contre la violence et l'intimidation. Il est possible que des écoles n'aient pas encore eu le temps de participer à cette activité.

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/prevention-de-la-violence-verbale/>



CONSEILS POUR DE SAINES HABITUDES DE COMMUNICATION

Il est nécessaire de développer de saines habitudes de communication. À cet effet, voici quelques conseils du ministère au sujet de la communication pour les jeunes et leurs parents.

JEUNES

Que peux-tu faire concrètement pour contribuer à maintenir un bon climat dans ton école [et dans ton milieu de vie] et assurer des échanges positifs et constructifs?

Dans ta communication quotidienne, tu peux, par exemple :

- saluer les gens que tu croises;
- remercier les gens qui t'aident;
- souligner les bonnes actions des autres et les encourager;
- être attentif au message de l'autre;
- t'assurer que l'autre a bien compris ce que tu as voulu dire;
- éviter les sacres;
- respecter le tour de parole;
- exprimer tes opinions, tes sentiments et tes frustrations calmement, respectueusement et sans porter d'accusations;
- faire preuve d'ouverture et t'intéresser aux autres en respectant les différences;
- être attentif aux mots et aux expressions que tu utilises.

PARENTS

Comme premier éducateur de votre enfant, vous devez l'encourager à adopter une communication verbale positive.

Vous pouvez :

- être un modèle positif dans votre communication avec lui et les autres;
- réfléchir avec lui sur les conditions favorables à un échange constructif qui prévient les tensions, les conflits et la violence verbale. Par exemple :
 - être attentif au message de l'autre,
 - s'assurer qu'il soit bien compris lorsqu'il s'exprime,
 - bien choisir les mots et les expressions qu'il utilise,
 - éviter les sacres pour exprimer une insatisfaction;
- l'encourager à exprimer ses opinions, ses sentiments et ses frustrations calmement, respectueusement et sans porter d'accusations;
- échanger avec votre enfant sur des situations qu'il a vécues dans son quotidien.

Vous pouvez ainsi lui transmettre vos valeurs, telles que l'ouverture aux autres, le respect des différences et la résolution pacifique des conflits.

<http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/semaine-thematique/2015-prevention-de-la-violence-verbale/parents/>

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?

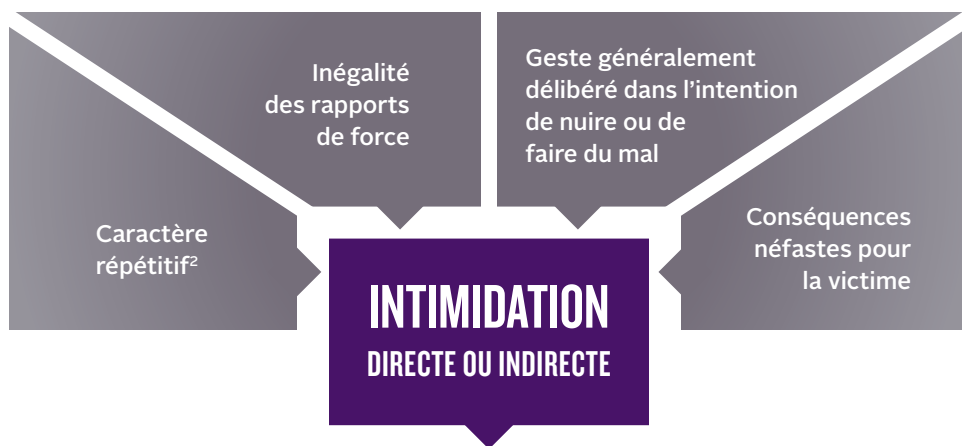
Bien qu'il existe plusieurs catégories de violence, il est important de comprendre que l'intimidation est l'expression d'un ou de plusieurs types de violence à l'endroit d'un même individu, généralement surnommé « victime ». **Ces manifestations de violence se produisent de façon répétée.**

INTIMIDATION : (Loi sur l'instruction publique)

« *Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.* »

Voici un schéma résumant l'intimidation. Les différentes catégories seront détaillées tout de suite après :

CARACTÉRISTIQUES DE L'INTIMIDATION



VERBALE	SOCIALE	PHYSIQUE	CYBERINTIMIDATION
<ul style="list-style-type: none">• insultes• menaces• moqueries• remarques homophobes, sexistes ou racistes• etc.	<ul style="list-style-type: none">• propagation de mensonges ou de rumeurs• humiliation• isolement• etc.	<ul style="list-style-type: none">• faire trébucher• bousculer• contraindre• s'approprier ou détruire le bien d'autrui• etc.	<ul style="list-style-type: none">• par le biais des technologies de l'information et de la communication (Facebook, YouTube, Twitter, courriels, textos, etc.)

2. Selon le contexte, certains gestes graves (ex. : une menace de mort) peuvent aussi être considérés comme des actes d'intimidation sans avoir un caractère répétitif.

CARACTÉRISTIQUES À OBSERVER LORS D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION

Outre les caractéristiques nommées lorsqu'il était question de la violence (déséquilibre de force, sentiment d'impuissance et de faiblesse chez la victime, intention négative de faire du mal de la part de l'agresseur et le type d'agresseur), il faut retenir le caractère répété des agressions et les conséquences néfastes pour la victime. En effet, une victime d'intimidation subit des représailles au quotidien de la part des mêmes individus. Les agressions sont souvent toutes de même nature et sont répétées afin de causer du tort à la personne, ce qui a pour effet d'entraîner des conséquences psychologiques néfastes à long terme. Nous verrons plus loin quelles sont les conséquences possibles.

FORMES D'INTIMIDATION

Les types de violence dont il est question relèvent surtout de la violence directe et indirecte. Vous les reconnaîtrez en consultant les différentes catégories d'intimidation. On les rencontre souvent dans les écoles³, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne se produisent pas à l'extérieur de l'établissement scolaire. Au contraire, il faut se méfier du temps libre de nos enfants. Lorsqu'ils ne sont pas encadrés, c'est là qu'ils peuvent expérimenter les sentiers sombres des relations interpersonnelles.

DISCRIMINATION :

Commence de façon inoffensive, souvent à l'école primaire.

Portez attention aux taquineries :

- sur un trait physique (« T'es gros », « Tu pues », « T'es mal habillé »...);
- sur le prénom ou le nom de famille (surnom qui fait rire tout le monde sauf la personne concernée);
- sur une difficulté scolaire, sportive ou associée à d'autres champs d'amusement (« T'es poche »).

AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL :

- Les gestes ou les paroles d'une personne envers une autre ne sont pas désirés par cette dernière;
- S'il y a répétition des gestes envers une même personne, cela peut être considéré comme du harcèlement :
 - Frôler, toucher ou pincer des parties du corps des autres élèves;
 - Faire des remarques, des plaisanteries ou des regards à connotation sexuelle;
 - Propager des rumeurs d'ordre sexuel sur une personne (par exemple, on dira d'une femme qu'elle est une salope);
 - Faire subir des contacts sexuels forcés;
 - Partager des écrits, des photos ou des dessins représentant une victime dans des positions délicates.

3. Adaptation des descriptions qui se trouvent aux pages 18 et 19 du guide *Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école* rédigé par Camil Sanfaçon pour la Fondation Jasmin Roy.

AGRESSION À CARACTÈRE HOMOPHOBE :

L'homophobie est surtout présente chez les jeunes garçons. Elle ne vise pas seulement les jeunes homosexuels. Un jeune homme dont les manières et les intérêts dérogent de la norme sociale prescrite pour son genre ou, encore, qui éprouve des difficultés à performer selon l'idée que l'on se fait « d'un homme » en éducation physique ou dans tout sport de compétition, peut se voir attribuer des surnoms tels que « gay », « fif », « fifi », « tapette », etc.

CONSEILS CONCERNANT L'UTILISATION DE CERTAINES EXPRESSIONS POPULAIRES :

Conscientisez vos enfants à utiliser un langage adéquat, qui n'offense pas un groupe d'individus ciblé pour démontrer un manque d'intérêt ou un dégoût. De la même façon que nous ne disons pas « C'est noir » ou « C'est hétérosexuel » pour démontrer que quelque chose est plate ou dégoûtant, il faut changer notre vocabulaire et éviter de dire « C'est gay » pour signifier que « C'est plate ». L'utilisation d'un tel vocabulaire est très fréquente dans les écoles par les jeunes, surtout les garçons, et cela ne fait que signifier, inconsciemment ou non, qu'être homosexuel, lesbienne, bisexuel(le), transgenre ou en questionnement n'est pas normal ni accepté socialement, alors que ce n'est pas le cas.

Chez les filles, les mots « pute », « salope », « bitch », entre autres, sont utilisés à profusion pour démontrer autant la haine que l'amitié. Seule l'intention permet de confirmer s'il y a affection ou non derrière les propos. Le dernier livre de l'essayiste Jasmin Roy, « #Bitch » porte un regard sur cette nouvelle réalité de violence entre les filles.

AGRESSION À CARACTÈRE XÉNOPHOBE :

Se manifeste de la même façon que l'homophobie. Des gestes et des paroles sont proférés afin d'exclure une personne en raison de sa différence. On décrit la xénophobie comme faisant « référence à la peur de l'étranger, c'est-à-dire par abus de langage, de celui qui ne possède pas la même nationalité que soi⁴ ».

Également, on ajoute que « Le concept de xénophobie est souvent confondu avec le racisme. Les deux concepts se chevauchent mais restent distincts. Le racisme implique la distinction basée sur les différences physiques telles que la couleur de peau, les traits du visage, la texture des cheveux, etc. La xénophobie implique un comportement basé sur l'idée que l'autre est étranger et n'est pas originaire de la communauté ou de la nation⁴ ».

On se moque ou on souligne :

- sa couleur de peau;
- son accent;
- le seul fait qu'elle vienne d'ailleurs.

4. UNESCO, « Xénophobie », Sciences sociales et humaines : Migrations internationales, [En ligne le 11 octobre 2015], <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/xenophobia/>

Taxage :

Prendre un bien ou de l'argent à quelqu'un par la force, en utilisant la menace verbale. La peur qui s'empare de la victime l'amène à donner l'objet ou l'argent pour ne pas être blessée.

Cyberintimidation (agression électronique) :

Le phénomène prenant de l'ampleur et affectant une grande majorité d'individus, âges et sexes confondus, une section est consacrée à ce sujet plus loin dans ce guide.

CONSEILS :

Lorsque vous êtes témoin de l'une ou l'autre de ces formes d'intimidation, votre devoir est d'agir. Il est important d'enseigner aux enfants à accepter les différences, à les respecter et à prendre conscience de l'impact des remarques sur les enfants ciblés par celles-ci. Amenez-les à se mettre à la place de l'autre, développez leur empathie.



L'INTIMIDATION ET LE CONFLIT : UNE DISTINCTION S'IMPOSE !

Le conflit est le résultat d'une mésentente entre deux ou plusieurs personnes alors que l'intimidation, nous l'avons vu, est un déséquilibre de force entre deux ou plusieurs individus. Il n'y a généralement pas de déséquilibre de force dans une situation conflictuelle.

LE CONFLIT

Lors d'un conflit, les volontés ou les objectifs des personnes impliquées sont incompatibles et un terrain d'entente est difficile à atteindre. Tous les enfants vivent, à un moment ou à un autre, des conflits ou font l'objet de taquineries. Ces situations font partie intégrante du processus de socialisation de l'enfant. Également, tous les adultes vivent des conflits. Pour éviter d'en vivre, il faudrait nous couper du reste du monde et ne plus avoir de contact avec aucun autre être humain ! Il faut donc leur apprendre à faire des compromis et à être de fins négociateurs !

Privilégiez la médiation lors des premiers conflits de votre enfant et utilisez des approches de résolution de conflits. Les intervenants de l'école de votre enfant en proposent plusieurs, mais nous vous invitons à consulter notre démarche de résolution de conflits en annexe (page 41). La résolution d'un conflit de façon pacifique permet un rapport de force égale entre les enfants concernés et leur assure de parvenir à une entente rapidement, en plus de leur apprendre à faire des compromis.

La médiation et la résolution de conflits ne sont pas des techniques appropriées pour régler une situation d'intimidation. Le rapport de force étant déséquilibré entre les deux, la victime vous dira qu'elle a menti pour s'éviter de nouveaux problèmes avec son agresseur ou ses agresseurs et vous aurez alors l'impression qu'il s'agissait simplement d'un conflit. Vous aurez donc raté une occasion de faire cesser les hostilités envers la victime puisque l'intimidation étant répétée, cela se poursuivra avec, peut-être, une plus grande intensité pendant un certain moment.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constitue pas nécessairement des actes d'intimidation, mais il s'agit de gestes violents et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir. Nous évitons qu'ils se répètent dans le temps lorsque nous intervenons de façon adéquate. Une bonne intervention permet de rétablir l'équilibre des forces et dissuade l'agresseur de recommencer. Généralement, en leur permettant de socialiser et d'apprendre à se connaître, ils peuvent développer un lien, sans nécessairement être de grands amis.

Voyez le tableau de la page suivante pour bien repérer les différences entre « intimidation » et « conflit ».

LES DIFFÉRENCES ENTRE LE CONFLIT

CONFLIT

CARACTÉRISTIQUES

- Une situation normale, pas nécessairement négative.
- Il peut s'agir d'un accident; dans ce cas, les enfants « accrochés » vous diront que l'autre l'a frappé. Il faut bien s'informer, vous découvrirez que le geste était accidentel.
- Une situation qui se développe occasionnellement et selon les circonstances.

RELATIONS ENTRE LES ENFANTS

- En général, les forces sont égales entre les deux. Chacun va répliquer et « tenir son bout ».
- Les enfants impliqués se connaissent et sont généralement des amis.

CAUSES ET MANIFESTATIONS

- Le conflit survient à la suite d'un désaccord, d'une différence d'opinion ou de perception.
- Le conflit peut être provoqué par l'un ou l'autre des enfants, pas toujours le même.
- Le conflit n'est pas prévu; il n'y a donc pas d'intention négative de faire du mal puisque cela survient sans aucune planification, sans qu'aucun des enfants concernés ne se soit dit : « Je vais lui faire du mal ».

RÉSOLUTION DE PROBLÈME

- Les enfants acceptent généralement plus facilement de l'aide pour résoudre le conflit.
- Les enfants peuvent accepter de réparer leurs gestes.
- Lors d'un désaccord, après discussion et excuses mutuelles, on parvient généralement à une entente.

ET L'INTIMIDATION

INTIMIDATION

- Une situation anormale, les gestes posés sont intentionnels (il ne s'agit pas d'un accident).
- Un enfant subit à répétition et sans rien dire les brutalités et les moqueries de ses pairs.

- L'intimidateur est en position de force et abuse de son pouvoir sur la victime qui ne sait pas comment se défendre.
- Les enfants impliqués ne sont généralement pas des amis même s'il est possible qu'ils l'aient déjà été.

- L'intimidation se produit lorsque l'intimidateur veut user de son pouvoir sur la victime.
- C'est toujours le même enfant qui est attaqué ou insulté par le même agresseur ou les mêmes agresseurs, sans qu'il soit capable de répliquer ou de se défendre à son tour.
- Les gestes d'intimidation sont intentionnels et peuvent être planifiés. L'intimidateur peut prévenir les témoins silencieux de ce qu'il fera subir à la victime. Dans certains cas, l'intimidateur menace et prévient la victime qu'il continuera, surtout si celle-ci partage sa détresse à qui que ce soit dans le but qu'on l'aide.

- Très souvent, l'agresseur accusera la victime, n'admettra pas son tort et ne reconnaîtra pas la gravité de son geste.
- Pour qu'il répare ses gestes, l'intimidateur devra souvent être obligé par un adulte.
- La victime n'a pas d'excuses à faire à l'agresseur et n'a pas de geste à réparer.
- Puisqu'il n'y a pas de désaccord sur une question, il ne faut pas viser une entente entre les parties en guise d'intervention.
- À moins que la victime dénonce ou qu'un témoin le fasse pour elle, la situation perdure et risque de s'aggraver.



COMMENT INTERVENIR À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE OU AUPRÈS DES INTERVENANTS SCOLAIRES ?

Voici une démarche que vous pouvez adapter à votre situation. Ne remettez pas tout sur les épaules du personnel scolaire : il est important que ceux-ci agissent pour des comportements qui se produisent à l'intérieur de l'enceinte sur laquelle ils veillent, tout comme il est important que vous contribuiez à changer le climat pour des comportements qui se produisent à l'extérieur de l'école. Inspirez-vous de cette démarche si vous réalisez que votre enfant est agresseur.

À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE :

- 1** Évitez de réagir promptement et de vous laisser guider par vos émotions.
 - a.** Faites une collecte de données en interrogeant l'enfant victime, puis en interrogeant les témoins s'il y en a et s'ils sont identifiés. **Prenez des notes au besoin.**
 - b.** Ayez l'air objectif : un enfant qui soupçonne que l'on travaille CONTRE lui peut se refermer rapidement. Vous venez donc de perdre une belle occasion d'amasser des informations pertinentes à votre intervention lorsque cela se produit.

- 2** Évitez d'intervenir à la fois avec la victime et l'agresseur. Il faut leur parler séparément. De même, parlez aux témoins individuellement. Selon le type de témoin, cela pourrait nuire à la victime davantage que cela pourrait l'aider.
 - a.** Pour intervenir avec les témoins et l'agresseur, vous pourriez contacter les parents et vous préparer à intervenir ensemble. Agir plusieurs personnes à la fois peut aider à cerner les enjeux, à poser les bonnes questions et à approfondir la compréhension de la situation. Ne jouez pas les super-héros en voulant tout régler vous-même!

- 3** Demeurez à l'écoute des sentiments de chacun et interrogez les motifs.
 - a.** Lorsque les motifs ne semblent pas clairs pour la victime, rassurez-la et dites-lui qu'elle ne mérite pas cela. Indiquez-lui des façons d'aller chercher de l'aide et dites-lui qu'elle ne doit en aucun cas garder cela pour elle. Dites-lui que vous allez intervenir pour que cela cesse.

- 3 b.** Lorsque les motifs ne semblent pas clairs pour les témoins, il est important d'agir en prévention. On indique des façons de se comporter, on parle d'accepter la différence, on prône l'empathie et on fait verbaliser aux témoins des façons de venir en aide à une victime et des moyens pour vivre en harmonie. En outre, on leur indique le type de témoin idéal qu'ils doivent être en tout temps.
- c.** Lorsque les motifs ne semblent pas clairs pour l'agresseur ou qu'ils sont fondés sur des préjugés, il faut défaire ceux-ci en adoptant une attitude positive. Il faut enseigner des façons de faire positives.
- i.** Il faut éviter de lui « rentrer dedans », car un agresseur qui se referme vous fait perdre l'occasion de régler la situation une fois pour toute.
 - ii.** Amenez-le à se mettre à la place de l'autre (empathie).
 - iii.** Identifiez les comportements inacceptables de l'agresseur.
 - 1.** S'il ne semble démontrer aucune émotion ou aucun remord, référez-vous à des services experts (voir la liste de ressources à la fin).
- 4** Gardez en tête que certains agresseurs ne se rendent pas compte qu'ils sont des agresseurs : cela peut rapidement les amener à comprendre la situation et à démontrer de l'empathie.
- 5** Une fois la situation désamorcée et les comportements remis en question, compris et que des propositions de comportements positifs remplaçants sont faits et verbalisés par l'agresseur, proposez-lui de réparer son geste ou ses gestes (écrire une lettre d'excuses, rendre un service plusieurs fois à la victime, etc.).
- a.** Assurez-vous que le geste réparateur convienne à la victime. Accompagnez-les tous les deux dans cette étape importante qui consiste à rééquilibrer les forces entre eux. Faites-les discuter un peu sur des sujets qui pourraient leur permettre de se découvrir des intérêts communs.
 - i.** Sans nécessairement faire en sorte qu'ils deviennent des amis, assurez-vous simplement qu'ils développent un respect mutuel.
- 6** Une fois l'intervention terminée et le geste réparateur posé, assurez-vous de faire un suivi. Intervenir une fois et laisser aller ne vous permet pas d'assurer que cela ne se reproduira pas. Au contraire, il faut revoir les victimes, les témoins et les agresseurs, toujours séparément, afin de leur demander comment se déroulent leurs relations interpersonnelles et vous assurer que les individus progressent dans leur acquisition de bonnes habitudes sociales.
- 7** Si la situation se produit à nouveau et que vous ne constatez aucun changement de comportement de la part de l'agresseur envers la victime, contactez les autorités nécessaires (agents de police, DPJ, etc.).

À L'INTÉRIEUR OU AUTOUR DE L'ÉCOLE : (processus de plainte, d'intervention et à qui s'adresser)

- 1** Contactez la direction rapidement et exigez un rendez-vous d'urgence. Évitez le plus possible des rendez-vous téléphoniques.
- 2** Assurez-vous que les techniciens en éducation spécialisée ou les responsables du dossier « violence et intimidation » soient présents ou informés rapidement de la situation afin qu'ils interviennent.
 - a.** La direction doit compléter une fiche à propos de la situation que vous lui rapportez.
 - b.** Accompagnez votre enfant calmement et posez-lui des questions qui peuvent l'aider à s'ouvrir et à porter plainte.
 - c.** Ne posez aucun jugement sur les agresseurs devant votre enfant et le personnel scolaire.
- 3** Demandez qu'on vous fasse un compte-rendu au fur et à mesure que des actions seront posées pour intervenir auprès des enfants impliqués et régler la situation de violence ou d'intimidation.
- 4** Si cela se produit à nouveau, informez la direction de l'établissement et les intervenants concernés.
 - a.** Si cela ne semble pas bouger, appelez à la commission scolaire pour parler à :
 - i.** Protecteur de l'élève;
 - ii.** Commissaire;
 - iii.** Patron de la direction d'établissement.
 1. Cela fait généralement bouger les choses.
 - b.** Évitez les menaces, les crises et les insultes auprès du personnel scolaire;
 - i.** Vous avez le droit de partager vos craintes et vos inquiétudes concernant l'enfant victime, faites-le de façon civilisée. Montrez-vous de bonne foi pour faire partie de l'intervention.
 1. N'oubliez pas qu'une bonne intervention permet de comprendre à la fois les difficultés vécues par l'enfant victime, l'enfant agresseur et les enfants témoins. L'intimidation est une dynamique qui se vit entre toutes ces parties.

Bien entendu, il faut vous impliquer adéquatement dans les interventions réalisées en milieu scolaire. Accompagnez votre enfant, qu'il soit victime, agresseur ou témoin en lui posant des questions à la maison, en lui parlant des comportements favorisant de bonnes relations avec ses pairs et de la meilleure façon de dénoncer une situation de violence ou d'intimidation : aller avertir un adulte (directeur, enseignant, personnel de soutien, éducateur), par écrit ou verbalement. Il est important de réagir afin que la personne affectée ait droit au soutien et à l'aide nécessaire pour s'en sortir.

Rappelez-lui que si elle se trouve dans la même situation, elle appréciera qu'on l'aide à s'en sortir.



**EN UN CLIC, LA BOMBE EST LÂCHÉE
ET LES DOMMAGES INÉVITABLES
POUR LA PERSONNE QUI LA REÇOIT.
LES PAROLES S'ENVOLENT, MAIS
LES ÉCRITS RESTENT.**

CYBERINTIMIDATION⁵

Les nouvelles technologies : une arme de destruction massive à portée de main!

LA CYBERTINTIMIDATION EN STATISTIQUES
(source Réseau Éducation Média) :

25 % des jeunes internautes disent avoir reçu par courriel des documents haineux sur d'autres personnes.

34 % des élèves de 9 à 17 ans affirment avoir été victimes d'intimidation ou de harcèlement sexuel au cours de l'année scolaire.

- De ce nombre, **27 % ont été victimes d'intimidation par Internet.**

Il est à noter que parmi ceux qui font état de harcèlement sexuel, la situation est inversée : **47 % indiquent être victimes de harcèlement sexuel à l'école, et 70 % sur Internet.**

VOICI LA DÉFINITION DE LA **CYBERINTIMIDATION** DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) :

La cyberintimidation, c'est le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits. Elle concerne également le fait d'harceler une personne.

La cyberintimidation représente une agression à l'aide des nouvelles technologies faisant l'usage des formes de violence suivantes : verbale, psychologique et sexuelle. L'usage de ces formes de violence est faite contre autrui dans le but de lui faire du mal, de l'intimider ou de lui porter préjudice. Il y a, encore une fois, les notions d'**intention négative** et de **répétition**. Un seul message haineux ne constitue pas de la cyberintimidation. L'intervention prompte permettra toutefois d'empêcher que cela le devienne. En revanche, lorsque, tous les jours, une personne constate qu'on la cible sur les réseaux sociaux afin de la dénigrer et qu'elle reçoit des messages désobligeants, il est question de cyberintimidation.

Les gens qui envoient des propos les oublient souvent rapidement, car, pour eux, c'est anodin et c'est terminé une fois que l'on a appuyé sur « envoyer ». Cependant, ce n'est pas aussi facilement oublié pour la personne qui les reçoit. Elle peut les consulter autant de fois qu'elle le veut et c'est généralement ce qui arrive lorsque l'on reçoit un message haineux. On s'en fait, on est triste, on lit et relit.

5. Le contenu de cette section a été adapté du site du Service de police de la ville de Montréal avec leur permission. L'auteur tient à les remercier chaleureusement d'avoir accepté ce partage.

SEXTOS :

Échanges de messages-textes avec une autre personne dont les propos se limitent exclusivement à parler de sexe. Cela consiste à partager nos désirs, nos fantasmes à une autre personne, qui en fait autant. Parfois, on échange même quelques photos coquines en s'imaginant, en tenant pour acquis, comme une entente tacite, que la personne qui les reçoit les gardera pour elle.

Dans certaines situations, il y a un **déséquilibre de force** : une personne peut être contrainte d'envoyer des photos d'elle nue à une autre personne après que cette dernière ait longuement insisté pour en recevoir (on le fait pour que l'autre cesse de nous achaler) ou ait utilisé des astuces telles que « Si tu ne le fais pas, je vais faire ceci ou dire cela sur toi aux autres ».

Forcer une autre personne à nous envoyer des photos d'elle osées ou à se déshabiller devant la webcam en lui proférant des menaces directement ou en menaçant de faire du mal à l'un de ses proches (parent, ami, etc.) et partager des clichés d'une personne à plusieurs autres individus dans le but de lui causer du tort relèvent de la **violence sexuelle**.

Également, le droit à l'image est biaisé avec les nouvelles technologies. Il n'y a pas de limite ni de règles claires en ce sens. Ce que l'on croit montrer à une seule personne peut être partagé facilement à un plus grand nombre d'individus lors d'un conflit ou d'une rupture amicale ou amoureuse, par exemple. Des photos partagées à un grand nombre de personnes servent à entacher la réputation. Il y a donc une **intention de faire du mal**. On crée plus facilement des « agaces », des « putes », des « salopes ». Les moqueries qui s'ensuivent, tant en chair et en os que sur les réseaux sociaux, sont **répétées** et affectent la personne.

Imaginez la surprise de la personne qui découvre que tout le monde de l'école a vu des clichés d'elle nue. Comment réagiriez-vous si cela vous arrivait? Non seulement votre réputation est détruite, mais vous vivrez avec de graves conséquences psychologiques et émotionnelles. Il est important de sensibiliser vos jeunes à la protection de leur image, de leur intégrité et à leur enseigner les bonnes manières d'utiliser les nouvelles technologies.

LES MOYENS EMPLOYÉS SONT NOMBREUX :

- le courriel (messages, photos);
- les salons de clavardage (chat room);
- les textos sur les cellulaires (partages de propos ou de photos);
- les sites Web (réseaux sociaux comme Facebook, etc.).

QUE FAIRE SI VOUS RECEVEZ DES MENACES PAR COURRIEL ?

Vous pouvez porter plainte auprès de votre poste de quartier. Pour ce faire, il est très important de ne pas effacer le ou les messages, afin que la preuve demeure accessible pour les prochaines étapes. Des policiers communiqueront par la suite avec vous pour vous demander de faire parvenir les en-têtes complets des messages.

QUE FAIRE SI QUELQU'UN A CRÉÉ UN SITE WEB À VOTRE SUJET ET Y PROFÈRE DES INSULTES ET DES FAUSSETÉS ?

Il existe des cas bien particuliers où il pourrait s'agir d'une infraction criminelle (voir plus bas), mais comme des dispositions du Code civil s'appliquent spécifiquement au respect de la réputation et de la vie privée, le recours aux tribunaux civils est souvent plus concluant.

LA CYBERINTIMIDATION PEUT DEVENIR CRIMINELLE (référence : SPVM)

Certaines problématiques de cyberintimidation représentent des infractions au Code criminel canadien. À titre d'exemple, des clauses sont prévues dans les cas suivants :

Libelle diffamatoire

Exemple : Utiliser les technologies Internet telles que les sites Web pour ridiculiser d'autres personnes en contant des histoires, des blagues ou en affichant des images.

Extorsion

Exemple : Envoyer des courriels menaçants à des collègues de classe pour leur demander d'apporter des objets de valeur à l'école.

Harcèlement criminel

Exemple : Utiliser les technologies Internet pour communiquer de façon répétée avec une personne en sachant qu'elle se sent harcelée.

Faux message

Exemple : Transmettre, à l'aide d'un système de messagerie électronique, de faux renseignements dans l'intention de nuire à quelqu'un.

Proférer des menaces

Exemple : Utiliser un système de messagerie pour envoyer des courriels de menaces envers d'autres personnes.

QUELQUES CONSEILS DE PRÉVENTION

VOICI QUELQUES CONSEILS PRÉVENTIFS À DONNER À VOTRE ENFANT CONCERNANT LA CYBERINTIMIDATION⁶ :

- *QUITTER immédiatement l'environnement en ligne lorsque la situation devient problématique (ex. : réception d'un courriel menaçant) et prévenir un adulte de confiance.*
- *ÉVITER de répondre à des messages haineux ou menaçants. La personne qui l'intimide n'attend que ça et s'en servira contre lui, avec l'aide ou non d'autres personnes.*
- *S'ABSTENIR de divulguer des renseignements personnels : nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mots de passe, etc.*
- *BLOQUER les adresses ou personnes qui l'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.*
- *RETRACER les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation et contacter les fournisseurs de services Internet ou de téléphonie cellulaire selon le cas.*
- *SAUVEGARDER tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, par texto ou par messagerie instantanée.*
- *ALERTER le service de police local lorsqu'il y a soupçon d'une infraction criminelle.*

Il arrive fréquemment que le personnel des écoles doive gérer les conséquences de la cyberintimidation : les élèves affectés se retrouvent face à leurs agresseurs ou aux gens qui ont reçu des informations sur eux et l'inconfort se vit difficilement. Ainsi, on remarque un changement de comportement ou d'attitude chez un élève sans savoir à quoi l'attribuer. Lorsque l'enfant est questionné (« Y a-t-il eu un conflit avec un ami? », « Que se passe-t-il? »), celui-ci reste évasif et n'ose pas répondre de peur d'alimenter son problème. Le poids qu'il porte sur ses épaules est lourd et il ne sait pas comment le gérer.

Il est parfois long avant de pouvoir déterminer que la situation à gérer relève d'un évènement qui s'est produit la veille dans le cyberespace. Malgré des protocoles précis et bien élaborés au fil des dernières années, il est encore difficile d'intervenir efficacement puisque le personnel n'a pas accès aux messages, que les victimes sont peu bavardes quant aux motifs et aux contenus reçus et que les agresseurs ne se dénonceront pas eux-mêmes. Ils vont, au contraire, rejeter la faute sur la victime : « Demandez-lui, il va vous répondre lui-même! », « Je le sais pas, moi, elle invente toujours des histoires! ». Il faut parfois compter sur l'aide de témoins qui mettront plusieurs jours avant de se manifester.

Quoi qu'il en soit, agissez en prévention avec vos enfants en leur montrant la bonne manière d'utiliser les nouvelles technologies, en les mettant en garde et en les incitant à rendre service lorsqu'ils sont témoins d'une situation fâcheuse dans le cyberespace.

Soyez des modèles positifs en matière d'utilisation des nouvelles technologies.

6. Adapté de <http://www.accroc.qc.ca/wordpress/intimidation-parent-quoi-faire/> et du site du SPVM (Service de police de la ville de Montréal).

QUELQUES STATISTIQUES DE L'INTIMIDATION AU CANADA

- Sur 35 pays, le Canada occupe le neuvième rang en ce qui a trait à l'intimidation chez les jeunes de 13 ans⁷.
- Au Canada, au moins un adolescent sur trois affirme avoir déjà été victime d'intimidation à l'école⁸.
- Parmi les Canadiens adultes, 38% des hommes et 30% des femmes déclarent avoir été victimes d'intimidation à l'école, occasionnellement ou fréquemment⁹.
- Au Canada, 47% des parents affirment qu'un de leurs enfants a été victime d'intimidation¹⁰.
- Qu'on en soit l'instigateur ou la victime, l'intimidation augmente le risque d'idées suicidaires chez les jeunes¹¹.

7. *Le taxage au Canada, l'effet de l'intimidation sur l'apprentissage*, Conseil canadien sur l'apprentissage. www.ccl-ca/pdfs/lessonslearning/2008/36-03_20_08-F_cs.pdf

8. Molcho, M. Craig, W., Due, P., Pickett, W., Harel-Fisch, Y., Overpeck, M. et le HBSC Bullying Writing Group. « Cross-National Time Trends in Bullying Behaviour 1994-2006 : Findings from Europe and North America », *International Journal of Public Health*, no 54 (Suppl. 2), vol. 20, 2009, p.225-234.

9. Kim, Y. S. et B. Leventhal. « Bullying and Suicide. A review », *International Journal of Adolescent Medicine and Health*, no 2, 2008, p. 133-154.

10. www.bullyfreealberta.ca/homophobic_bullying.htm

11. www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11530-fra.htm#a2

LES SYMPTÔMES D'UNE VICTIME

« Les adultes qui côtoient un enfant possédant peu d'habiletés sociales ont la responsabilité d'être attentifs à tous types d'actes négatifs que ces derniers pourraient subir, de même qu'à tous changements de comportement qui peuvent être l'expression d'une souffrance non verbalisée. »

« La victime vit dans un climat de tension et de confusion. Elle évite d'en parler, se sent impuissante. Ne trouvant pas de solutions pour mettre un terme à la situation, elle perd confiance en ses moyens. Parfois, elle justifie même ses agresseurs. »

« La victime est gênée, n'ose pas livrer ses craintes ou ses détresses et se pense souvent responsable de ce qui lui arrive. »

– Camil Sanfaçon dans *Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école*,
Fondation Jasmin Roy.

CARACTÉRISTIQUES ET COMPORTEMENTS DE LA VICTIME* :

- Peu d'habiletés sociales, difficulté à prendre sa place dans un groupe et à développer des liens d'amitié, repli sur soi et isolement (souvent seule, ne se trouve pas d'amis pour jouer ni de partenaire à l'école);
- Perte d'intérêt pour l'école ou pour des activités qu'elle aime, chute des résultats académiques;
- Changements brusques d'habitudes (elle ne va plus sur Internet ou tout changement majeur);
- Tente d'éviter de fréquenter certains lieux;
- Sensibilité, impression qu'on s'en prend toujours à elle, qu'on est constamment sur son dos;
- Moins bonne estime de soi (se dévalorise elle-même dans toutes les situations : « J'suis pas capable », « J'suis pas bonne », etc.);
- Comportements agressifs (réactions excessives**);
- Perception de ne pas être intéressante pour les autres;
- Craintive, soumise aux autres;
- Tente de régler son problème elle-même en s'éloignant de son agresseur ou de ses agresseurs, en gardant le silence, en minimisant la gravité des actes lorsqu'on lui en parle, tente de se défendre.

* Les caractéristiques mentionnées ne s'appliquent pas à chaque victime d'intimidation. Elles peuvent varier selon l'âge, le caractère de l'individu et la nature des actes d'intimidation subis.

** On constate que certaines personnes ayant été victimes d'intimidation réagissent à certaines situations de façon exagérée, selon une perspective biaisée des situations. Il s'agit d'une conséquence de l'intimidation; longtemps, ces personnes auront l'impression d'être ostracisées, mises de côté et jugées même si ce n'est pas le cas. Il faut donc commencer très jeune à enseigner de bonnes habitudes de communication et de socialisation avec les pairs. Au chapitre de l'apprentissage socio-émotionnel, il est question de l'enseignement de l'empathie, un concept fort intéressant pour éviter des situations fâcheuses entre les enfants. Plus rapidement ils comprennent ce que l'autre ressent, plus rapidement ils cessent d'adopter des comportements destructeurs envers eux-mêmes et les autres.



Des élèves ayant été victimes d'intimidation peuvent devenir des intimidateurs à leur tour. C'est pourquoi la limite entre victime et agresseur est parfois très mince. Également, il y a ce qu'on appelle la « victime-mixte » : l'enfant est à la fois victime et agresseur. Il réagit violemment lorsqu'il est taquiné, il détecte mal les intentions de ses pairs à son égard et il est impulsif. Très souvent, les autres élèves prendront plaisir à le faire grimper dans les rideaux pour rire de sa réaction. Ce type de victime est toutefois celui qui suscite le moins de sympathie, chez les enfants comme chez les adultes. En raison de son comportement souvent excessif, on émet des commentaires à son propos du type : « Il a couru après!¹² ».

12. Adaptation de la section « Les élèves qui agressent leurs pairs » aux pages 25-26 du guide *Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école* par Camil Sanfaçon pour la Fondation Jasmin Roy.

COMMENT FAIRE POUR SAVOIR SI MON ENFANT VIT DE L'INTIMIDATION ?

Demandez-lui de décrire exactement les événements tels qu'ils se produisent lorsqu'il vit une situation avec un camarade ou des camarades. Il pourrait s'agir d'un événement isolé, non répété dans le temps, non planifié par l'agresseur. Si tel est le cas, cela relève donc d'une agression simple, associée à la catégorie « violence » et non « intimidation ». Parfois, il s'agit d'un malentendu, d'un incident ou d'un conflit.

Il est important d'effectuer une collecte d'informations auprès de l'entourage de votre enfant et de votre enfant lui-même. Vous en apprendrez beaucoup, ce qui vous permettra de vous faire une idée sur la manière d'intervenir. Dans tous les cas, l'intervention d'adultes bienveillants est nécessaire.

LES CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER S'IL EST QUESTION D'INTIMIDATION

Ouvrez l'œil. Regardez ce que font les enfants entre eux. Portez attention aux critères suivants :

- L'inégalité des pouvoirs (le nombre d'individus, l'âge ou le statut social);
- L'intention de faire du tort;
- Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation (détresse émotionnelle);
- Destruction de l'estime de soi;
- Sentiment de solitude et d'exclusion;
- La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période;
- Témoins souvent passifs, inactifs ou silencieux.

LES SIGNES QUE VOTRE ENFANT POURRAIT VIVRE DE L'INTIMIDATION :

- Perte d'appétit;
- Difficultés à s'endormir;
- Agressivité;
- Crises de larmes;
- Désintérêt pour l'école et chute des résultats scolaires;
- Prétextes pour s'absenter (maux de tête ou de ventre, etc.);
- Sentiment d'impuissance et d'abandon, perte d'espoir;
- Anxiété;
- Perte de confiance;
- Parle peu de ses amis;
- Repli sur soi (s'enferme dans sa chambre dès son arrivée);
- Fuit les conversations et donne des réponses vagues;
- Cherche constamment à s'isoler.

COMMENT LES AGRESSEURS CHOISISSENT-ILS UNE VICTIME ?

Ils ciblent :

- ceux qui ont peu ou pas d'amis;
- les enfants timides et réservés, qui risquent peu de se défendre;
- un nouvel élève qui n'a pas encore de réputation ni d'amis;
- un jeune qui semble avoir une faible estime de soi;
- un jeune qui a des caractéristiques qui le différencient des autres et dont il sera facile de se moquer (poids, couleur de peau, handicap, etc.).

Sans faire de votre enfant une victime, portez attention à ces caractéristiques. Renforcez son estime de lui et apprenez-lui à vivre avec sa différence et son unicité pour être fort face aux autres.

CONSÉQUENCES :

Malheureusement, les conséquences de l'intimidation pour les victimes sont variées, allant de la **perte de l'estime de soi** à la **dépression ou d'autres troubles de santé mentale (anorexie, boulimie, automutilation, anxiété)** et même, dans certains cas, au **suicide**.

LES SYMPTÔMES D'UN AGRESSEUR¹³

L'enfant qui agresse n'a pas nécessairement des problèmes de comportement.

Pour l'agresseur, avoir du pouvoir sur quelqu'un d'autre lui permet de se sentir plus fort et plus puissant, de gagner l'admiration des autres, de bien paraître, de se donner de l'importance, d'impressionner les autres et d'exercer un certain contrôle. N'oublions pas que l'intimidation est un problème relationnel et que 9 fois sur 10, les agressions sont commises devant des témoins. Elle permet donc d'attirer l'attention.

CARACTÉRISTIQUES POSSIBLES DE L'AGRESSEUR :

- Faible attachement parental;
- Tempérament agressif et provocateur dès le plus jeune âge;
- Désobéissance régulière;
- Refus de se conformer aux règles;
- Opposition à l'autorité;
- Victime d'un déficit d'autorité;
- Attitudes hostiles et autoritaires avec les autres enfants;
- Manque de limites;
- Anxiété;
- Sentiment d'être « rejeté »;
- Faible estime de soi.

L'agresseur établit son pouvoir sur sa victime (déséquilibre de force) par sa force physique et sa taille, en ciblant les points faibles de sa victime (son rang dans le groupe), avec la participation ou non des autres élèves.

COMPORTEMENTS POSSIBLES DE L'ÉLÈVE AGRESSEUR

- Attitude positive face au recours à la violence;
- Tendance à attaquer, à exploiter, à humilier, à ridiculiser ou à dénigrer les autres;
- Impulsivité;
- Besoin de dominer autrui;
- Manque de sympathie envers ses victimes;
- Difficulté à gérer les conflits, à s'exprimer et à communiquer;
- Tendance à attribuer des intentions hostiles aux autres.

Évitez d'attribuer les étiquettes « intimidateur » et « agresseur » à l'enfant qui agresse. Identifiez plutôt ses comportements inacceptables et amenez-le à prendre conscience de leur gravité. Prenez le temps de lui montrer le comportement attendu et de le valoriser chaque fois que celui-ci ce manifeste.

Gardez en tête qu'un enfant qui en agresse d'autres peut avoir besoin d'aide. Il peut lui-même ressentir un sentiment de détresse psychologique et la violence devient un moyen d'évasion. Lorsqu'on intervient dans une situation d'intimidation, il ne faut pas manquer de lui dire que lui aussi compte, qu'il a le droit d'être aimé et il faut trouver le moyen de chercher à connaître son trouble, s'il en a un, afin de l'aider à le régler.

13. Adaptation de la section « Les élèves qui agressent leurs pairs » aux pages 25-26 du guide *Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école* par Camil Sanfaçon pour la Fondation Jasmin Roy.

JE RAPPORTE POUR FAIRE
DU MAL À QUELQU'UN;
JE DÉNONCE POUR AIDER UNE
VICTIME ET UN AGRESSEUR À SE
SORTIR DE LA DYNAMIQUE DE LA
VIOLENCE OU DE L'INTIMIDATION.



LES DIFFÉRENTS TYPES DE TÉMOINS ET LE GENRE DE TÉMOIN QUE LES ENFANTS DOIVENT DEVENIR POUR ÊTRE DES CITOYENS AVISÉS

Pour qu'un agresseur puisse sentir qu'il gagne du pouvoir, il a besoin du regard des autres lorsqu'il pose un geste contre sa victime. Ainsi, les témoins jouent un rôle déterminant dans des situations d'intimidation. Leurs attitudes et leurs actions peuvent influencer positivement ou négativement la relation qui existe entre l'intimidateur et sa victime. Ils peuvent influencer l'opinion en faveur de la victime ou en faveur de l'intimidateur. Même si les témoins ressentent de l'empathie pour la victime, la plupart ne parleront pas par peur de devenir à leur tour victimes.

Dans une dynamique d'intimidation, il ne faut pas négliger d'intervenir auprès des témoins lorsque l'on règle une situation. Les témoins peuvent être susceptibles de devenir, à leur tour, des agresseurs. Ils apprennent de leur entourage et reproduisent les comportements qu'ils croient être « normaux », comme faisant partie de la vie. Il faut donc leur enseigner les bons comportements sociaux à adopter avec autrui. Pensez à les sensibiliser au respect des différences et souvenez-vous des formes de violence et d'intimidation nommées précédemment dans ce guide.

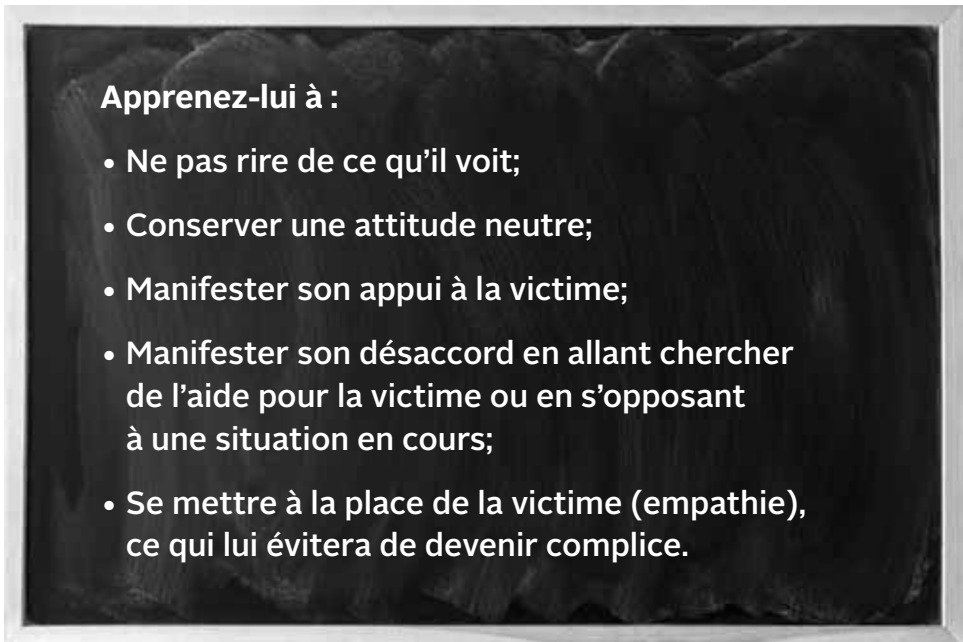
CATÉGORIES DE TÉMOINS :

Le témoin actif ou complice : ce type de témoin commente et rit de la situation d'intimidation lorsqu'elle se produit. Cela encourage l'agresseur à poursuivre et le gratifie en lui donnant du pouvoir. Certains témoins actifs ont peur que l'agresseur s'en prenne à eux et ils se disent « Mieux vaut être du bon côté pour avoir la paix ».

Le témoin passif ou silencieux : généralement, ce type de témoin garde le silence lorsque se produisent des actes d'intimidation. Donc, ce témoin est aussi complice que le témoin actif. Il consent donc, même involontairement, à ce qu'un enfant soit victime d'un agresseur et que la situation se répète dans le temps. Il arrive que les témoins passifs aient peur des représailles s'ils s'interposent en faveur de la victime ou s'ils dénoncent pour elle.

Le témoin responsable : ce type de témoin intervient en faveur de la victime, pour l'aider à faire cesser les actes à son égard. Si l'enfant témoin d'une situation se sent à l'aise, il peut s'interposer en manifestant son désaccord (« Pourquoi faites-vous ça? Il ne vous a rien fait. »). S'il est moins à l'aise, il va chercher l'aide d'un adulte qui pourra aider la victime et désamorcer la situation. Lorsque l'agresseur s'éloigne, il peut aller voir la victime et lui témoigner son soutien, son empathie.

Le genre de témoin que vous voulez que votre enfant devienne est donc le témoin responsable. Il deviendra un citoyen avisé capable de faire preuve d'autonomie lorsqu'il vivra des conflits.



CE QU'IL FAUT RETENIR DU RÔLE DU TÉMOIN :

- Par sa présence, le témoin fait partie de l'intimidation.
- Que le jeune intervienne ou non, il sera affecté par l'intimidation dont il a été témoin.
- Briser le silence est nécessaire afin d'éliminer l'intimidation.
- Intervenir est important pour protéger les victimes potentielles et sécuriser leur environnement.
- Intervenir, c'est exercer son sens des responsabilités en tant que citoyen.
- L'intervention peut encourager la victime à s'aider.
- L'intervention peut aider l'intimidateur à chercher de l'aide.
- On ne connaît pas toujours l'impact qu'a eu une intervention.

<http://www.learnalberta.ca/content/satei/meta-content/tsm.pdf>

COMMENT VOUS IMPLIQUER POSITIVEMENT DANS LE MILIEU DE VIE DE VOTRE ENFANT ET COMMENT FAIRE LE LIEN ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON ?



Faites du bénévolat à l'école de votre enfant lors d'activités organisées par l'enseignant de sa classe ou par l'ensemble de l'équipe-école. Pour ce faire, donnez vos disponibilités à l'enseignant-ressource de votre enfant.



Impliquez-vous dans les activités parascolaires, sportives et artistiques qui l'occupent afin de garder un bon lien avec lui.



Planifiez des moments pour être avec lui, faites une sortie. La communication avec votre enfant est importante et seul le temps que vous passez ensemble lui fera sentir qu'il compte pour vous et lui permettra de s'ouvrir plus facilement à vous lorsqu'il traversera des moments difficiles ou qu'il aura besoin d'aide.



Lisez avec lui le code de vie de l'école et discutez ensemble des règlements : pourquoi les respecter, quel est l'impact pour les autres enfants lorsqu'on ne respecte pas un règlement ou que l'on manque de respect ?



Soyez capable de reconnaître que votre enfant puisse se tromper en ne faisant pas les bons choix lors d'une situation donnée. Il n'est pas parfait : il est en apprentissage. Il faut éviter de prendre sa défense dès le départ : effectuez une collecte d'informations en interrogeant les gens qui évoluent autour de lui (enseignant, élève, adulte, éducateur, parent d'ami, etc.).



**J'AI DROIT AU RESPECT,
À LA SÉCURITÉ DE MES BIENS,
DE MON CORPS ET DE MA TÊTE
AINSI QU'À MA DIGNITÉ
COMME TOUS MES PAIRS.**

PRATIQUES GAGNANTES À UTILISER AVEC VOTRE ENFANT

(adaptées et traduites de www.responsiveclassroom.org)

- Enseigner l'empathie et amener votre enfant à être attentif aux émotions des autres;
- Parler des sentiments vécus lorsque l'on aide quelqu'un ou que l'on est aidé;
- Discuter de ses choix et de ses projets;
- Créer de règles (l'enfant participe au choix et à l'élaboration de celles-ci);
- Appliquer des conséquences logiques (geste de réparation lié à l'action à réparer);
- Utiliser un langage positif, exempt de propos discriminatoires ou pouvant affecter l'estime de soi;
- Organiser les pièces, structurer l'espace dans lequel l'enfant évolue et vit;
- Travailler avec la famille, les parents d'autres enfants et le personnel scolaire afin de développer l'entraide;
- Appliquer les principes de résolution de conflits.

Appliquer ces principes et ces stratégies au quotidien permettra à votre enfant de réduire son anxiété, de se faire davantage confiance, de faire preuve d'empathie, de prendre des décisions responsables et de faire des choix positifs, raisonnables et éthiques. Également, vous verrez une différence en ce qui concerne sa motivation à l'école ou au cours d'activités nécessitant de relever des défis.

MÉTHODE DE RÉOLUTION DE CONFLITS

Élaborée par Jean-Sébastien Bourré

- 1 Je me retire dans un coin pour me calmer;
- 2 J'inspire par le nez et j'expire par la bouche plusieurs fois;
- 3 Je réfléchis à ce qui vient de se passer et j'identifie comment je me sens (sentiments);
- 4 Lorsque je me sens assez calme, je retourne voir la personne concernée; Si elle n'est pas prête à me parler, je lui laisse plus de temps pour se calmer.
- 5 J'explique comment je me sens;
- 6 J'écoute l'autre personne m'expliquer comment elle se sent;
- 7 Je décris le conflit et ce qui l'a causé de façon honnête;
- 8 Je propose des solutions;
- 9 J'écoute les solutions de l'autre;
- 10 J'essaie une solution et si elle ne fonctionne pas, j'en essaie une autre;
- 11 Nous trouvons un terrain d'entente ou nous allons chercher l'aide d'un adulte médiateur pour trouver un terrain d'entente convenable pouvant mettre fin à notre conflit.

CONCLUSION

Pour terminer, n'oubliez jamais que vous êtes le modèle immédiat des enfants et des adolescents. Votre savoir-faire, votre savoir-agir et votre capacité à faire preuve d'empathie et à développer des relations sociales saines avec autrui se reflèteront dans les actions des enfants que vous côtoyez.

La base de toute prévention est la mise en place d'un climat bienveillant. L'apprentissage socio-émotionnel permet, avant tout, de parler de gestes positifs et d'attitudes positives, avant même que l'on incite à dénoncer les gestes violents ou liés à un comportement d'intimidation. En faisant la promotion de stratégies de gestion des émotions, on réduit grandement les manifestations de colère envers autrui. Un conflit n'est qu'un conflit, cela dégénère encore moins lorsque l'enfant et l'adolescent connaissent et savent appliquer de bonnes méthodes de contrôle des émotions et de résolution de conflits.

Soyez les gardiens bienveillants de la jeunesse en appliquant ces principes qui leur permettront de grandir en étant heureux, confiants et complets!

Bonne chance!

Jean-Sébastien Bourré

Auteur et enseignant au primaire

Titulaire d'un diplôme de la maîtrise en enseignement des arts de l'UQAM



RESSOURCES UTILES

Aidez-moi SVP

Comment faire face à l'exploitation juvénile (sexting) ou le chantage en ligne
AidezMoiSVP.ca
<https://needhelpnow.ca/app/fr/>

Casel (Collaborative for Academic, Social and Emotional Learning) (en anglais)

Site contenant plus d'information sur le programme d'apprentissage socio-émotionnel
<http://casel.org>

Centre national d'information sur la violence dans la famille,

de l'Agence de la santé publique du Canada
(portail donnant accès à des ressources et à des pratiques exemplaires)
<http://www.phac-aspc.gc.ca/sfv-avf/index-fra.php>

Centre de prévention du suicide

www.cpsquebec.ca

Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité

http://www.crpspc.qc.ca/default.asp?fichier=outils_intervention.asp&theme=Intimidation

Contes sur moi, du CECOM de l'hôpital Rivière-des-Prairies
(Programme québécois de promotion des compétences sociales)
<http://cecom.qc.ca/boutique/contes-sur-moi>

Cyberaide

Pour le signalement de l'exploitation sexuelle des enfants sur internet et la distribution non consentuelle d'une image intime d'une personne âgée de moins de 18 ans
<https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

Fluppy, du Centre de psychoéducation

(Programme d'entraînement et de promotion des compétences sociales pour le préscolaire et le primaire)
http://www.santeestrie.qc.ca/sante_publicque/promotion_prevention/fluppy.php

Fondation Jasmin Roy

(Fondation ayant pour mission de lutter contre la discrimination, l'intimidation et la violence faites aux enfants en milieu scolaire de niveaux primaire et secondaire)
<http://www.fondationjasminroy.com>

Gai écoute

<http://www.gaiecouste.org>

Gendarmerie royale du Canada

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/is-si/index-fra.htm>

Jeunesse j'écoute

(Service de consultation téléphonique pour les moins de 20 ans)

<http://www.jeunessejecoute.ca/teens/home/splash.aspx>

Ligne en prévention du suicide

1-866-APPELLE (1-866-277-3553)

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

(activités à faire avec vos enfants)

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/prevention-de-la-violence-verbale/>

Moi j'agis, l'intimidation c'est fini, du Gouvernement du Québec

www.moiagis.com

Première ressource, aide aux parents

1-866-329-4223

<http://www.premiereresource.com/index.php>

Prevnet (réseau pour la promotion de relations saines et l'élimination de la violence)

<http://www.prevnet.ca/fr>

Responsive classroom (en anglais)

Site contenant des informations permettant une meilleure organisation de l'espace et du travail

<http://responsiveclassroom.org>

Service de police de la ville de Montréal - section jeunesse

Contient plusieurs informations, conseils et jeux permettant de parler de sécurité et de violence

<http://www.spvm.qc.ca/fr/Jeunesse/>

Suicide action Montréal (coordonnées pour tout le Québec)

<http://suicideactionmontreal.org/index.php?page=vous-pensez-au-suicide&gclid=CJSqiSTQ6sgCFQiNaQodYm4FzQ>

Tel-jeunes

(Service d'intervention professionnel, confidentiel et gratuit pour les jeunes)

Téléphone : 1-800-263-2266

<http://teljeunes.com/accueil>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Accroc - organisme venant en aide aux hommes et aux adolescents-es ayant des comportements violents sur le territoire des Laurentides
<http://www.accroc.qc.ca/wordpress/intimidation-parent-quoi-faire/>

Alberta Human Services (en anglais)
www.bullyfreealberta.ca/homophobic_bullying.htm

Casel (Collaborative for Academic, Social and Emotional Learning) (en anglais)
<http://casel.org>

Conseil canadien sur l'apprentissage,
Le taxage au Canada, l'effet de l'intimidation sur l'apprentissage.
www.ccl-ca/pdfs/lessonslearning/2008/36-03_20_08-F_cs.pdf

D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes (Ontario)
<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/topics/youthopportunities/steppingstones/ressourcedeveloppementdesjeunes.pdf>

Durlak, Weissberg, Dymnicki, Taylor & Schellinger (2011).
The impact of enhancing students's social and emotional learning : A meta-analysis of school-based universal interventions. Child Development, 82, 474-501.

Kim, Y. S. et B. Leventhal. « Bullying and Suicide. A review », *International Journal of Adolescent Medicine and Health*, no 2, 2008, p. 133-154.

Learn Alberta (learnalberta.ca) (en anglais)
<http://www.learnalberta.ca/content/satei/meta-content/tsm.pdf>

Loi sur l'instruction publique
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L13_3/I13_3.html

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, section intimidation et violence à l'école
<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/>

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/prevention-de-la-violence-verbale/>

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

<http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/dossiers/intimidation-et-violence-a-lecole/semaine-thematique/2015-prevention-de-la-violence-verbale/parents/>

Molcho, M. Craig, W., Due, P., Pickett, W., Harel-Fisch, Y., Overpeck, M. et le HBSC Bullying Writing Group.

« Cross-National Time Trends in Bullying Behaviour 1994-2006 : Findings from Europe and North America », *International Journal of Public Health*, no 54 (Suppl. 2), vol. 20, 2009, p.225-234.

Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement du Québec

http://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/okSeptembre_2014_-_Rapport_Seveq_Violence_Ecole.pdf

Responsive Classroom (en anglais)

<http://responsiveclassroom.org>

Sanfaçon, Camil. (2013). *Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école.*

Coffret d'aide pour le personnel scolaire, Fondation Jasmin Roy.

Service de police de la ville de Montréal - cyberintimidation

<http://www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/ado-Cyberintimidation.asp>

Statistique Canada

www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11530-fra.htm#a2

UNESCO, « Xénophobie », Sciences sociales et humaines : Migrations internationales,

[En ligne le 11 octobre 2015], <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/xenophobia/>

Zins, J. (Ed.). (2004). *Building academic success on social and emotional learning :*

What does the research say. Teachers College Press.

RECHERCHE ET RÉDACTION DU CONTENU

Jean-Sébastien Bourré (Fondation Jasmin Roy)

SUPERVISION DE LA RÉDACTION DU CONTENU

Jasmin Roy (Fondation Jasmin Roy)

CHARGÉE DE PROJET

Mylène Isabelle (Fondation Jasmin Roy)

RELECTURE

Anne-Marie Guertin

Valérie Savaria

CONCEPTION GRAPHIQUE

Carlos Paya - Révolution Publicité et Design

Ce guide a été rendu possible grâce aux dons des dirigeants, employés et retraités du Mouvement Desjardins. Nous les remercions tout particulièrement pour leur engagement envers la réussite éducative des jeunes.

Moi je dis
NON à l'intimidation!



fondationjasminroy.com

INTIMIDATION : CE QUE LA LOI EN PENSE!

L'intimidation peut avoir de graves conséquences psychologiques et sociales. Pour l'intimidateur et ses parents, elle peut aussi avoir des conséquences juridiques.

Parfois, l'intimidation est un crime

Certains comportements d'intimidation et de violence sont des **infractions criminelles**. Dans ces situations, la police peut intervenir.



Par exemple :

- vol ou bris d'un bien personnel;
- harcèlement ou menaces;
- violence physique;
- taxage;
- partage d'images intimes sans avoir le consentement de la personne;
- etc.

Un adolescent accusé d'une telle infraction n'aura pas nécessairement un procès criminel. Parfois, d'autres mesures sont plus efficaces pour le tenir responsable de ses actes.



Toute personne âgée de 12 ans ou plus peut être accusée d'une infraction criminelle. Avant cet âge, l'enfant peut être pris en charge par le *Directeur de la protection de la jeunesse* (DPJ).



L'intimidation peut avoir d'autres conséquences juridiques

Lorsqu'une personne en intimide une autre et lui cause des dommages (psychologiques, physiques, financiers, etc.), elle pourrait être poursuivie en **responsabilité civile**.

L'intimidateur peut, entre autres, être obligé de payer une somme d'argent.

Plusieurs gestes, criminels ou non, peuvent donner lieu à une poursuite en responsabilité civile. Par exemple :

- publier la photo d'une personne sans son accord;
- publier les informations personnelles de quelqu'un d'autre;
- propager des propos qui portent atteinte à la réputation d'une personne.



Un enfant intimidateur risque des poursuites devant un tribunal civil dès qu'il est en mesure de comprendre les conséquences de ses gestes. Cela veut dire que même si votre enfant n'est âgé que de 7 ans, il pourrait être tenu responsable de ses actes !

Lorsque l'intimidation prend la forme d'une discrimination, la victime peut porter plainte à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*.



SI VOUS ÊTES PARENT D'UNE VICTIME D'INTIMIDATION : vous pouvez agir en son nom pour faire cesser l'intimidation et faire valoir ses droits (devant les tribunaux ou autrement).

SI VOUS ÊTES PARENT D'UN INTIMIDATEUR : vous pouvez être responsable des dommages causés par votre enfant s'il a moins de 18 ans. Pour vous défendre, vous devez prouver que vous avez bien rempli vos responsabilités par rapport à sa garde, sa surveillance et son éducation.



Pour répondre à vos questions et à celles de vos enfants :

educaloi.qc.ca/intimidation



éducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR



fondationdesjardins.com



Desjardins
La Fondation

Coopérer pour créer l'avenir